



## Mon fils est déserteur qu encourt il ?

Par **cathy02400\_old**, le **30/07/2007** à **08:45**

Bonjour,

Mon fils est déserteur depuis le 10 juillet 2007. Que risque-t-il ? Il a signé un contrat de 5 ans, en a fait la moitié puis a été en arrêt maladie pendant 6 mois (dépression) mais n'a pas été réformé. Il est toujours en dépression et ne veut plus consulter.

Merci pour votre réponse.

Par **Dinah**, le **30/07/2007** à **09:31**

Bonjour.

D'après mes recherches, il semble que la justice militaire a prévu pour ce cas une peine de 3 ans d'emprisonnement. Il s'agit d'un maximum, et la peine sera modulée en fonction des circonstances de la désertion.

Sachez que vu que la désertion est récente, il y a de fortes chances que la peine soit bien réduite s'il se présente de lui-même le plus tôt possible à la caserne.

Par **cathy02400\_old**, le **30/07/2007** à **09:35**

je vous remerci de m avoir repondu si rapidement

respectueuses salutations

Par **BASTIA**, le **04/12/2010** à **11:20**

bonjour,  
mon fils est déserteur depuis 15 jours, il avait un engagement de 5 ans, il était chasseur alpin, et y était depuis un an seulement;  
comment cela s'est solutionné pour votre fils ?  
merci pour vos réponses  
cdt

Par **BASTIA**, le **19/01/2011** à **17:03**

Bonjour,  
Que s'est il passé pour votre fils ? Que devient il à ce jour ?  
Mon fils se cache, je ne sais pas où il habite, j'espère qu'il n'est pas à la rue.  
Son portable ne fonctionne plus. Je sais seulement qu'il n'est plus à la caserne de puis le 24 11 2010.  
Merci pour votre réponse

Par **ALEXISDLF**, le **10/01/2012** à **17:15**

Bonjour,

Je suis Alexis de La Fontaine, journaliste, et j'envisage de tourner un reportage pour l'émission 66' sur M6 sur les déserteurs de l'armée française. Le but serait de raconter leur histoire, leur situation compliquée aujourd'hui vis-à-vis de l'armée, etc.

Pour cela, je suis à la recherche de témoignages de jeunes ou de parents de jeunes qui ont quitté l'armée et sont donc considérés comme déserteurs.

N'hésitez pas à me contacter à l'adresse email suivante : [alexis.delafontaine@gmail.com](mailto:alexis.delafontaine@gmail.com)

Merci pour votre aide,

A. de La Fontaine.